## Les échos du ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)

Comme chaque année, La Sylve, en sa qualité d'association de défense de l'environnement et d'adhérente du ROSO, était conviée à la réunion annuelle qui avait lieu le 16 octobre 2015 à Beauvais.

Cette réunion d'information permet de faire le bilan de l'année écoulée et de mettre l'accent sur les points forts ; le ROSO est un interlocuteur reconnu et apprécié des pouvoirs publics sur toutes les questions concernant l'environnement et, à ce titre, il est régulièrement associé aux instances de concertation et de décision en la matière (comme, par exemple, la CDNPS : Commission



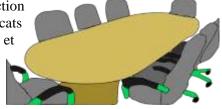
Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, ou le CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Il n'est pas possible, dans le cadre du présent article, de faire un résumé complet de tous les sujets abordés lors de la réunion. Il est toujours possible de se reporter au site internet du ROSO si l'on veut suivre de près son actualité et apprécier la variété et l'efficacité de ses interventions (http://asso-roso.org/).

Le ROSO s'est mobilisé avec son réseau d'adhérents en faveur du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) lors de l'enquête publique ouverte cet été. Il se réjouit donc de constater qu'un avis favorable sans réserve a été émis par la commission d'enquête ; et ce, malgré la campagne négative parfois agressive menée par les élus locaux. Rappelons notamment que l'aire cantilienne, comme la majorité des maires de l'Oise, avait émis un avis défavorable. La commission conclut son enquête en considérant que « le projet de SRCE présente un intérêt général et durable, pour l'aménagement du territoire afin de préserver la biodiversité ».

Les représentants du ROSO aiment à souligner qu'ils préfèrent toujours la concertation au conflit, mais souvent il leur est nécessaire de se constituer partie civile, de porter plainte et de poursuivre

en justice, selon les cas, au pénal ou devant la juridiction administrative. À cet effet, le ROSO dispose d'avocats spécialisés; ainsi les magistrats sont amenés à reconnaître et sanctionner les infractions au code de l'environnement qui s'avèrent nombreuses, notamment dans les métiers du recyclage et de l'élimination des déchets (comme l'amiante par exemple et autres matières polluantes).



Pour finir, Franck Deboise nous a présenté avec enthousiasme et conviction "le jeu de la



concertation" mis au point par le ROSO : constatant l'absentéisme massif des citoyens dans les débats publics sur des sujets qui pourtant les concernent, le président du ROSO, M. Didier Malé, regrette que ce jeu, qui doit aider à la concertation et au bon déroulement des débats, n'ait rencontré que peu d'écho jusqu'à présent. Franck Deboise et Didier Malé se disent prêts à venir présenter le jeu à toute municipalité qui en ferait la demande, mais également aux associations à qui le jeu pourrait être utile... et pourquoi pas à La Sylve ?

*Jacqueline CHEVALLIER*